

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4166

commission principale : développement économique

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Subvention à l'Association de management de centre-ville - Convention 2007**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le principe de revitalisation des centralités et le concept de management de centre-ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (SDUC), la Communauté urbaine a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité en liaison avec ses partenaires. La fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique en coordonnant les efforts, les ressources et la communication des acteurs du centre-ville. L'objectif est d'obtenir le consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser ce marché et rechercher de nouveaux investisseurs.

La gestion de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville. Il s'agit d'organismes publics (l'État, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les Chambres consulaires, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac...) comme d'entreprises privées (les commerçants, EDF, France Télécom, les cinémas, les agences bancaires et immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels...).

La structure commerciale de Neuville sur Saône et la mise en place d'une structure de management de centre-ville

Neuville sur Saône avait, en 2001, un volume de dépense commercialisable de 29 M€ et un chiffre d'affaires de 18,5 M€, en baisse de 2 M€ depuis 1996. Les petits commerces réalisaient l'essentiel (56 %) de ce chiffre d'affaires et la zone de chalandise était limitée aux communes environnantes (essentiellement Genay, Collonges au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Fontaines sur Saône, etc.). 50 % des dépenses alimentaires étaient réalisées sur la commune de Genay et 90 % des dépenses non alimentaires étaient réalisées hors de Neuville sur Saône.

L'objectif du projet de redynamisation du centre-ville de Neuville sur Saône est de l'affirmer comme le pôle commercial majeur du val de Saône. Ce projet a donné lieu en 2004 au dépôt d'un dossier Fisac et à la création de l'association de management de centre-ville. Depuis la délibération du 12 juillet 2004 et conformément à ses engagements de soutenir financièrement pendant trois exercices le fonctionnement de l'association CentreNeuVille, la Communauté urbaine a apporté son aide à hauteur de 10 000 € en 2004, 2005 et 2006.

Les objectifs de l'association

L'association a pour objectif la réalisation des actions suivantes :

- favoriser la collaboration mutuelle et créer un partenariat équilibré et actif entre secteur public et secteur privé,
- développer un réseau d'acteurs favorisant le développement du centre-ville,
- permettre une meilleure intégration des projets d'investissements en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- aider les activités à se développer et à rester compétitives,

- mettre en place les outils de gestion,
- établir un plan d'action à court, moyen et long termes (business plan),
- développer un environnement favorable aux investisseurs et aux utilisateurs.

Le bilan de l'année 2006

Au terme de l'année 2006, l'association CentreNeuille a réalisé l'ensemble des actions attendues. Elle a obtenu le financement de l'Etat concernant la 2^e phase du Fisac (septembre 2006) et a même été mise en valeur en ce début 2007 en obtenant le label européen (Tocema) des associations de management de centre-ville. Parmi les actions réalisées :

- développer la communication et le marketing ciblé :
 - . création du site Internet (www.centreneuille.com),
 - . communication et mise en valeur de deux des animations de l'Association pour le développement et la promotion des marchés (ADPM) sur le marché de Neuville sur Saône,
 - . lancement de la démarche de progrès pour les commerçants et artisans de Neuville (prédiagnostic) ;
- améliorer le cadre de vie : mobilier urbain, accessibilité, stationnement :
 - . mise en place du stationnement réglementé dans Neuville sur Saône (rue Victor Hugo, place du 8 mai, rue Pierre Dugelay),
 - . mise en place d'une signalétique de centre-ville après validation en 2005 ;
- mobiliser des partenaires privés :
 - . entrée de la Banque populaire et de la Socama dans le partenariat de centre-ville ;
- développer l'observatoire du centre-ville :
 - . création de l'outil de gestion des cellules commerciales,
 - . création d'un tableau de bord pour suivre la performance commerciale mensuelle de Neuville sur Saône,
 - . réalisation par le cabinet spécialisé AID observatoire d'une étude d'urbanisme commercial pour Neuville sur Saône (prospectives) ;
- développer de nouveaux services :
 - . portage de colis, stewards urbains (assistance pour orienter le client, porter les colis, etc.),
 - . obtention de l'agrément ACSEC (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) pour le service civil volontaire de centre-ville.

Le programme d'actions prévisionnel 2007

- poursuivre l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville : réalisation d'une enquête usagers et création d'un plan fixe des commerces et services du centre-ville (deux panneaux sur parking),
- communication/promotion du centre-ville : développer l'attractivité et la notoriété de Neuville sur Saône en mettant en place une lettre d'information partenaires et en alimentant le site Internet,
- cadre de vie : faire participer les usagers et habitants de Neuville sur Saône à la gestion de centre-ville en animant l'atelier cadre de vie, en communiquant sur la gestion de la propreté en centre-ville et en participant aux réflexions Agenda 21 sur le val de Saône,
- observatoire du centre-ville : anticiper l'avenir de l'activité commerciale de Neuville sur Saône en développant l'outil de gestion : flux piéton, flux voitures, rotation parking,
- assurer le partenariat de centre-ville : formaliser de nouveaux partenariats (association, organisations, PME et PMI),
- réseau/transfert d'expériences : poursuites des échanges avec la Belgique et l'Italie,

- développement de l'offre commerciale et de services de Neuville sur Saône : accompagnement des transmissions de commerce, poursuite de la démarche de progrès et recherche d'enseignes (participation au salon EasyFair à la CCI de Lyon, participation au salon de la franchise 2007),
- développer de nouveaux services : création et mise en place d'une équipe de volontaires de centre-ville (équivalent stewards urbains) : accueil, observation, communication, services,
- production d'un bilan détaillé des actions engagées depuis la mise en place du dispositif : objectifs, indicateurs et outils d'évaluation.

L'implication de la Communauté urbaine

L'objet de cette délibération est de proposer, sur l'exercice 2007, un financement supplémentaire à hauteur de 10 000 € de la Communauté urbaine à l'association CentreNeuville. Cette subvention aurait pour vocation de soutenir le programme d'actions proposé ainsi que de permettre la réalisation d'une évaluation globale du dispositif de management de centre-ville permettant de prendre position quant à sa pérennisation.

Le financement prévisionnel 2007 de l'association

Ressources		Dépenses	
mairie de Neuville sur Saône	51 800 €	achats	6 402 €
groupement des commerçants	3 000 €	internet	2 797 €
CCI de Lyon	10 000 €	honoraires comptabilité	1 810 €
Communauté urbaine	10 000 €	salaires et charges	52 671 €
Banque Populaire Socama	3 000 €	autres charges	11 750 €
		charges exceptionnelles	2 370 €
total	77 800 €	total	77 800 €

Les critères d'évaluation

- la réalisation du programme d'actions prévisionnel 2007,
- la participation du secteur privé au sein de la structure de management de centre-ville (nombre d'adhérents et montant des adhésions) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de management de centre-ville de Neuville sur Saône pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondante de 10 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,